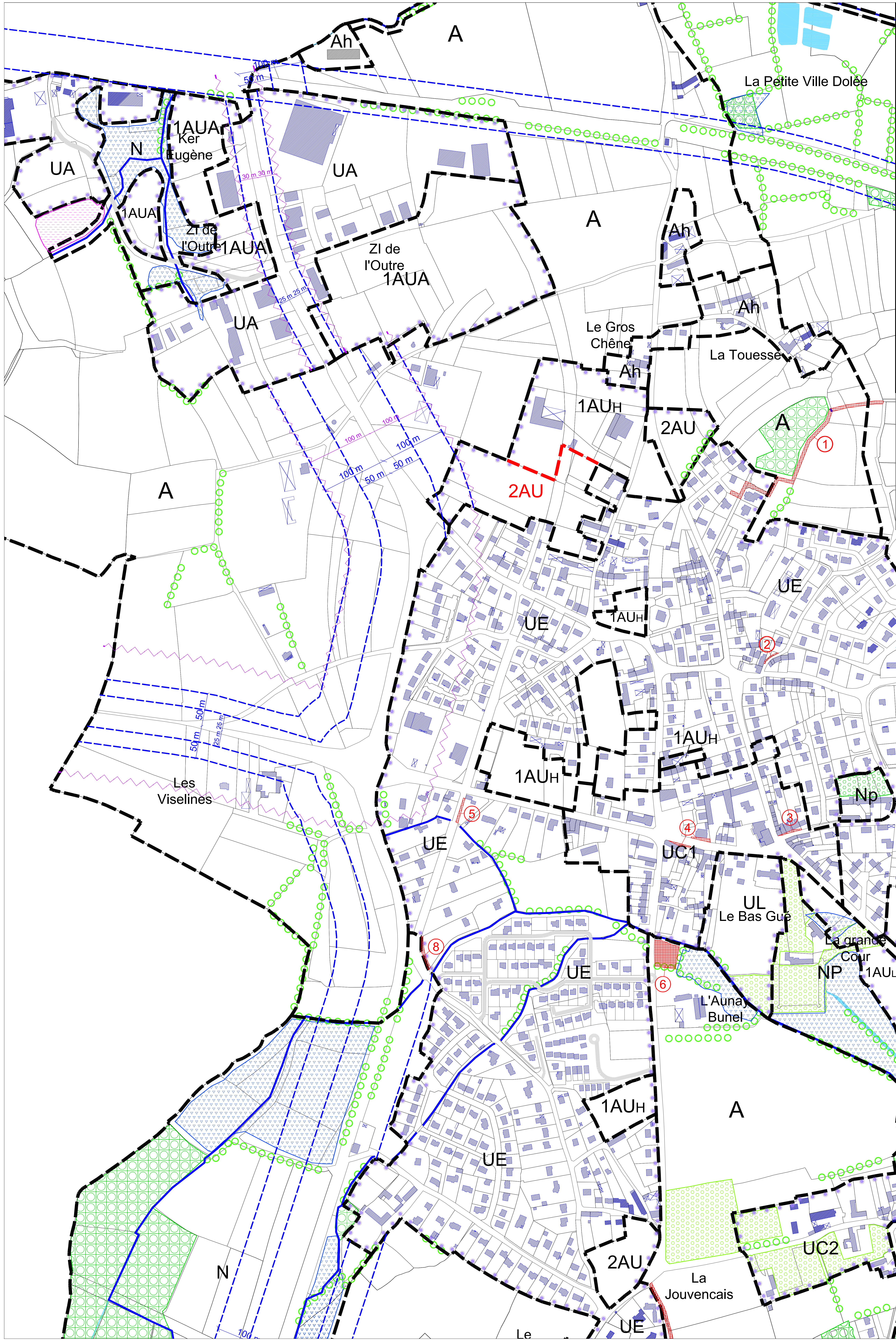




5B

Plan
Local
d'Urbanisme
de

LA GOUESNIERE

MODIFICATION

Aire agglomérée

DOCUMENT GRAPHIQUE

SARL atelier du CANAL
architectes urbanistes
74C, rue de Paris
CS 33105
35031 Rennes Cedex
Tél : 02 99 22 78 00
Fax : 02 99 22 78 01

atelier du
CANAL

Arrêté le : 18/11/2014

Approuvé le : 31/05/2016

EMISSION ORIGINALE

MODIFICATIONS

Date

Date : Avril 2018

Mise en oeuvre du droit de préemption urbain

05/07/16

OUVERTURE PARTIELLE A L'URBANISATION DE
LA ZONE 2AU DE LA RUE DES CHAUMIERES

Echelle : 1/2000°

— Limite de zone

UC Norm de zone

Emplacement réservé

Report de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau (cf. article 6 des dispositions générales du règlement littoral)

Zone de danger de part et d'autre de la canalisation de gaz Montgermont / Si Méléor des Ondes (cf. article 12 des dispositions générales du règlement littoral et servitudes d'utilité publique)

Secteur affecté par le bruit d'une infrastructure terrestre (cf. article 10 des dispositions générales du règlement)

Délimitation des zones Urbaines ou à Urbaniser couvertes par le droit de préemption urbain

Marges de recul le long des routes départementales et voies ferrées (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littoral)

Espaces boisés classés

Hales ou bois préservés au titre de la loi paysage (article 123-1-5 III 2° code de l'urbanisme)

Bâti patrimonial repéré au titre de la loi paysage (article 123-1-5 III 2° code de l'urbanisme)

Sites archéologiques (cf. article 9 des dispositions générales du règlement littoral)

Fossés à richesse de biodiversité